



Séance du 30 novembre 2012

Approbation à l'unanimité du compte-rendu du conseil municipal du 26 octobre 2012

Monsieur le Maire demande à ajouter à l'ordre du jour une question supplémentaire :

- Lotissement « Domaine de la Croix des Rouleaux » - Indemnisation de M. GUINEBRETIERE

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

1 – Plan Local d'Urbanisme de Saint André de la Marche

Les élus de St André de la Marche ont arrêté le 5 octobre 2012 le Plan Local d'Urbanisme applicable sur leur territoire.

La Romagne, commune limitrophe, est invitée à donner son avis sur ce PLU.

Le Conseil Municipal considérant, en ce qui concerne plus particulièrement les secteurs limitrophes avec La Romagne, la volonté de préserver les espaces du fait de leur classement en zone naturelle, émet, à l'unanimité, un avis favorable au projet de PLU de St André.

2 – Projet du plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux de Maine-et-Loire

Une enquête publique, organisée par les préfetures de Maine-et-Loire, d'Indre-et-Loire et de Loire-Atlantique, pour le plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux de Maine-et-Loire, a débuté le 19 novembre 2012 pour se terminer le 20 décembre 2012.

Monsieur le Préfet du Maine-et-Loire demande à chaque commune du département de se prononcer sur ce projet.

Après présentation du dossier, le Conseil Municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable au projet de plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux de Maine-et-Loire.

Le dossier d'enquête publique, l'avis de l'autorité environnementale et l'arrêté portant l'organisation de l'enquête publique sont consultables sur le site internet de la préfecture du Maine-et-Loire :

<http://www.maine-et-loire.gouv.fr/> / publication / avis officiels et consultations / plan déchets non dangereux (PPGDND).

3 – Rapport annuel sur le service de gestion des déchets de la CAC

M. Frédéric GROLLEAU présente au Conseil Municipal le rapport annuel 2011 du service de gestion des déchets de la CAC. A retenir : baisse de 20 % de la Taxe Enlèvement des Ordures Ménagères à compter de 2013.

4 – Rapport annuel sur le service de l'assainissement de la CAC

M. Frédéric GROLLEAU présente au Conseil Municipal le rapport annuel 2011 du service de l'assainissement de la CAC.

5 – Tarif du matériel de l'Espace Galerne

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer comme suit les tarifs du matériel et du mobilier de l'Espace Galerne en cas de dégradation ou de manque suite à une location de la salle.

Désignation	Tarif de facturation en cas de manque ou de dégradation
Assiette plate	3,00 €
Assiette plate à dessert	3,00 €
Balai	15,00 €
Balai ciseaux	80,00 €
Balayette	2,00 €
Bouilloire	40,00 €
Broc versilia 1L	5,00 €
Casier à verres avec réhausse	40,00 €
Chaise avec accroche	40,00 €
Chariot table 120 cm	120,00 €
Chariot table 180 cm	180,00 €
Corbeille ovale 23cm rotin plastique	5,00 €
Couteau	2,00 €
Cuillère à café	1,00 €
Cuillère à soupe	1,00 €
Diable pour chaise	100,00 €
Distributeur à savons	35,00 €
Fourchette	1,00 €
Ménagère sel et poivre	10,00 €
Micro-ondes	100,00 €
Pelle	2,00 €
Percolateur	400,00 €
Pichet isotherme inox 1,5 L	15,00 €
Plateau 455x345 gris	10,00 €
Plateau table rond diamètre 1800	100,00 €
Ramasse couverts avec couvercle	15,00 €
Table 120x80 cm	150,00 €
Table 180x80 cm	200,00 €
Tasse à café	2,00 €
Vaporisateur pour produit inox	5,00 €
Verre ballon 15cl	1,00 €
Verre gigogne 9cl	1,00 €

Cette liste n'est pas exhaustive.

Pour tout matériel non listé, le prix appliqué sera celui de la facture de remplacement ou de réparation (ex. bassine, raclette, seau, tapis, grilles de cuisine, etc...)

6 – LOTISSEMENT « DOMAINE DE LA CROIX DES ROULEAUX » - INDEMNISATION DE M. GUINEBRETIERE

La commune de La Romagne a décidé la création du lotissement « Domaine de la Croix des Rouleaux » et acquis le 22 juillet 2010, en vue de leur changement de destination, les parcelles cadastrées AI 288, AI 333, AI 357, AI 359 et AI 362, d'une superficie totale de 8 ha 61 a 78 ca, classées en zone 2AU au plan local d'urbanisme de la commune, et exploitées par M. Sébastien GUINEBRETIERE.

Un accord a été trouvé avec M. Sébastien GUINEBRETIERE sur les conditions de résiliation du bail rural dont il bénéficie sur ces parcelles.

Le préjudice qu'il subit du fait de la résiliation anticipée de son bail rural sera compensé par le versement d'une indemnité d'éviction, dont le montant est basé sur le barème fixé par la Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire soit 3 050 € l'hectare.

Le montant global de l'indemnité s'élève à 26 284,29 €.

Afin d'assurer l'entretien des parcelles, il est proposé de signer un prêt à usage avec M. Sébastien GUINEBRETIERE.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver l'indemnisation de M. Sébastien GUINEBRETIERE et la signature d'un prêt à usage avec ce dernier, dans les conditions qui précèdent.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver l'indemnisation de M. Sébastien GUINEBRETIERE pour la résiliation anticipée de son bail rural pour un montant de 26 284,29 € et autorise Monsieur le Maire, ou à défaut l'un des Adjointes, à signer la convention d'indemnisation et le prêt à usage.

7 – Compte-rendu de commissions

Néant

8 – Questions diverses

A/ Info DIA 7 bis rue Nationale. Le maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente de la parcelle cadastrée AD 65, située au 7 bis rue Nationale.

B/ Illuminations et décorations de fin d'année

Une consultation a été lancée auprès de 3 entreprises pour les pose et dépose des illuminations. L'entreprise Coudrais de Beaupréau a été retenue et débutera l'installation le lundi 10 décembre.

Plusieurs achats ont été effectués pour les décorations de fin d'année :

- Un sapin pour le parking de la Résidence Verte Vallée.
- Un sapin artificiel et des décorations pour l'Espace Galerne

C/ Nettoyage des berges de la Moine

Le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Moine coordonnera une ouverture de toutes les vannes des ouvrages hydrauliques de la Moine. Cette période d'écourues se déroulera du 10 décembre 2012 au 31 janvier 2013 et permettra la libre circulation des poissons, l'autocurage de la rivière et la gestion coordonnée de l'ensemble de la Moine, laissant espérer une amélioration de la qualité de l'eau et de ses habitats. L'abaissement de la Moine permettra également d'effectuer un état des lieux (arbres tombés, envasement, ouvrages...).

D/ Distributeur de billets : Le distributeur de billets de la Société Générale, situé 68 rue Nationale, est opérationnel depuis le 30 novembre.

E/ Travaux au Beaumont : Les travaux de construction du « tourne à gauche » au Beaumont débiteront le lundi 3 décembre pour une durée de 6 ou 7 jours. La circulation sera alternée pendant la durée des travaux.

D/ Site Web :

- Une première présentation sera faite aux vœux à la population le vendredi 11 janvier 2013.
- La mise en ligne est prévue en mars.